



Se faire rembourser ou supprimer les parts sociales

Par **skwals**, le **27/09/2012 à 03:07**

Bonjour, rnJ'ai fait un prêt personnel à ma banque(caisse d'épargne) pour l'achat d'un véhicule neuf. rnLors de la remise de mes documents par la conseillère, elle me fait signer un dernier document me disant que je deviens sociétaire de ma banque pour un montant de 200eur. rnMaintenant que le crédit est remboursé et que je n'ai pas eu d'intérêt sur mes parts sociales. Puis-je demander à ma conseillère le remboursement ou la suppression de cette part? rnSi elle n'est pas d'accord, comment dois-je procéder?

Par **chaber**, le **27/09/2012 à 08:18**

bonjourrnnsi vous n'avez plus de lien avec cet organisme, par LRAR vous réclamez le paiement de vos parts sociales qu'il ne peut vous refuser.